



## Divorce separation de bien

-----  
Par Ludo25300

Bonjour,

J'aimerais savoir ce qu'il se passerai techniquement, si je prenais un bail a mon nom pendant notre procedure de divorce. Ma femme ne peux pas partir de la maison et ne veux pas signer les papiers car elle est partie de son emploi par rupture conventionnelle accepté, elle attend les droits pôle emploi, acceptation de son dossier de financement puisqu'elle a repris des etudes. Seul problème c'est que je paie tout depuis plusieurs mois et elle ne partira que quand elle trouvera un logement, ce qui parait compliqué avec une fiche de salaire de pole emploi. Nous avons 2 petits enfants qui commence réellement a en pâtir et moi également.

Donc si je prenais un logement aurais je toujours le droit de vivre dans ma maison sachant qu'elle ne peux pas l'assumer et que je peux lui racheter sa soulte.

Merci par avance de vos conseils.

Cordialement.

-----  
Par ESP

Bonjour

""Donc si je prenais un logement aurais je toujours le droit de vivre dans ma maison sachant qu'elle ne peux pas l'assumer et que je peux lui racheter sa soulte.""

Je suis désolé, mais c'est indéchirable...

-----  
Par Ludo25300

Bonsoir,

Désolé mais la situation est complexe. Pour etre clair, que se passerait il si je prenais un bail alors que nous sommes en divorce. Je paie l'intégralité du pret immobiliers et ma femme ne peux pas partir car pas de salaire.

Aurais je toujours le droit de vivre dans ma maison ou pas?

Merci.

Cordialement.